

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JANVIER 2022

Absents : Jean-Paul LEGRAND excusé et donnant procuration à Xavier GRUAT.

Le quorum est atteint. La séance est ouverte à 19h35, Mme Sandra SIBIAL est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande une rectification sur un chiffre dans le dernier procès-verbal.

Le Conseil Municipal délibère à l'unanimité sur les points suivants :

- Il approuve le projet de travaux de voirie sur la VC 33 au lieu-dit Champoux et demande à Mme la Préfète de la CORREZE l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR),
- Le conseil sursoit à statuer concernant une modification des statuts de HCC. Une demande d'information complémentaire est nécessaire pour délibérer de manière éclairée. Un courrier sera envoyé à Monsieur le Président Chevalier.
- Faute de choix en matière d'adhésion au nouveau service commun d'instruction de HCC, le conseil délibère favorablement mais le service urbanisme de la commune doit rester vigilant. La mise en place de ce nouveau service semble plus que laborieux et Monsieur le Maire déplore le manque d'anticipation de HCC dans la mise en place de ce service. Il réitère sa pleine satisfaction concernant le service IADS de la ville d'Ussel et déplore d'avoir été contraint de changer de service instructeur.
- La vice-présidence de la commission école revient à Patricia Pradel.

Monsieur le Maire fait un point sur la voirie. Des curages d'aqueducs ont été réalisés en toute fin d'année. Des états des lieux sont en cours avec plusieurs entreprises forestières. La campagne d'épaveuse est terminée. Celle de curage de fossés va commencer semaine 6 et Monsieur le Maire remercie René Dézieux pour sa proposition de participation.

Monsieur le Maire évoque le personnel communal de l'école. Il félicite les agents pour leur capacité d'accueil dans ce contexte sanitaire particulier et les remercie pour leur réactivité dans la gestion des absences. Il annonce que le comité médical du Centre de Gestion de la Corrèze s'est prononcé pour le placement de Mme Cécile Bos en invalidité. Il déplore son départ contraint de la collectivité et souligne son implication et sa motivation dans son travail. Le conseil lui souhaite surtout une amélioration de son état de santé.

M. Jean-Paul BASSET expose l'avancement du recensement. L'étendue de la commune rend le travail ardu et 400 km ont déjà été parcourus par les agents recenseurs. Messieurs BASSET, LETOURNEUR et SUCAU sont remerciés.

Le Refuge animalier Bortois a ouvert ses portes aux élus. Mme Patricia PRADEL expose, que faute de mise en conformité de la structure, le service de fourrière, indispensable aux communes, peut être contraint de fermer et ce, malgré la qualité du travail de M. Chauvet et son équipe de bénévoles. Le Refuge a sollicité la communauté de communes mais n'a pas obtenu de réponse.

Madame Sophie DUPONT fait état de la dernière réunion de la CLECT et de l'élection de Philippe ROCHE à la présidence et de Monique JABIOL à la vice-présidence.

Les travaux du tiers lieu suivent leurs cours. Monsieur le Maire annonce que la commune, défenderesse, a été reconnu dans son bon droit par le tribunal judiciaire de Tulle dans une procédure de chemin rural.

Monsieur le Maire expose enfin que les conseillers sont effectivement là pour recevoir les doléances des habitants de leur secteur mais aussi qu'il est bon de rappeler que la commune n'a pas compétence sur tout et ne peut résoudre tous les problèmes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30. Vu pour être affiché le 1^{er} février 2022, prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.